SNIPO

Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Œuf

Conseil d'administration du SNIPO

18 juin 2026

Visio

Ordre du jour

1. Retour sur la réunion SNIPO/FCD du 2 juin ;
2. Retour sur la réunion SNIPO/DGCCRF ;
3. Retour sur AG EUWEP et focus vaccination IAHP ;
4. Retour sur CA CNPO du 16 juin ;
5. Point Emballages – REP Pro et REP Emballages ménagers ;
6. Nouvelle cotation ;
7. Hausse du SMIC et négociation des minimas.

SNIPO

Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Œuf

Rappel droit de la concurrence

- Les participants aux réunions du SNIPO s'engagent au respect des obligations légales résultant du droit de la concurrence interne et communautaire.

- Ils s'interdisent en conséquence toute discussion, communication ou échange d'informations sensibles, visant à servir une quelconque stratégie industrielle et commerciale.

Retour réunion SNIPO/FCD

Retour réunion SNIPO/FCD

- Délégation du SNIPO : Loic Thomas, Benoit Geslin, Thomas Bartlett ;
- Délégation FCD : Marc Delage (Carrefour), Pascal Robert (Leclerc), Hugues Beyler ;
- 3 sujets remontés coté FCD :
  - Disponibilité en œufs ;
  - Cout de l'ovosexage ;
  - Rapport du Sénat sur la répartition des marges.
- Sur disponibilités en œufs, demande de la FCD d'avoir visibilité et projection sur l'évolution de la production; demande de sourcing en œufs UE, et flexibilité sur les engagements Fin de la cage.
- Proposition du SNIPO de prévoir des échanges plus fréquents, en intégrant le CNPO.

Retour réunion SNIPO/DGCCRF

Retour réunion SNIPO/DGCCRF

- Délégation du SNIPO : Loic Thomas, Hugues Monge, Fabrice Renavand, Thomas Bartlett ;
- DGCCRF : bureau des produits d'origine animale et intrants (4B) ; et DGPE ;
- Sujet de la réunion : Nouvelle **interprétation DREETS Hauts-de-France** sur Egalim 2 et obligation d'intégrer des indicateurs de marché dans les CGV ;
- Position de la DGCCRF : **Indicateur de marché à intégrer dans les CGV**, en complément des indicateurs couts de production ;

⇨ **Article 631-24 du Code rural et de la pêche maritime**, avec au point III.7 :

La proposition de contrat ou d'accord-cadre constitue le socle de la négociation entre les parties. Au titre des critères et modalités de révision ou de détermination du prix mentionnés au 1° du présent III, elle prend en compte un ou plusieurs indicateurs relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture et à l'évolution de ces coûts. Dans le contrat ou dans l'accord-cadre, les parties définissent librement ces critères et ces modalités de révision ou de détermination du prix en y intégrant, outre le ou les indicateurs issus du socle de la proposition, un ou plusieurs indicateurs relatifs aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix ainsi qu'un ou plusieurs indicateurs relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges. Dans le cadre de leurs missions et conformément au règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 précité, les organisations interprofessionnelles élaborent et publient des indicateurs, qui servent d'indicateurs de référence. Elles peuvent, le cas échéant, s'appuyer sur l'observatoire mentionné à l'article L. 682-1 ou sur l'établissement mentionné à l'article L. 621-1. A défaut de publication, par une organisation interprofessionnelle, des indicateurs de référence dans les quatre mois suivant la promulgation de la loi n° 2021-1357 du 18 octobre 2021 visant à protéger la rémunération des agriculteurs, les instituts techniques agricoles les élaborent et les publient dans les deux mois suivant la réception d'une telle demande formulée par un membre de l'organisation interprofessionnelle.

Retour réunion SNIPO/DGCCRF

⇨ **Conclusion de la réunion** : sujet à remonter au niveau du CNPO, et à traiter lors de la prochaine Commission Economie du CNPO en septembre.

⇨ Suite à une demande du SNIPO, confirmation de la DGCCRF d'un **statu quo sur les dossiers et injonctions en cours.**

Vigilance sur d'éventuels contrôles sur ce sujet.

Retour AG EUWEP

AG EUWEP

- Danemark : Plusieurs éleveurs ont cassé leur contrat pour vendre en direct aux acheteurs allemands ;
  GMS vend des œufs polonais étiquetés en œufs danois

- UK : Forte demande, importations en hausse, mais surtout pour industrie et RHD ;
  Gros challenge : le gouvernement a annoncé une interdiction de la cage pour janvier 2027, avec transition pour l'existant pour 2032. Encore 6 millions de poules en cage à date. Annonce politique, pas d'aide pour les éleveurs prévue.
  Problématique de campagne d'activistes financés par les Etats-Unis, jusque dans le métro londonien.

- Lettonie : Sujet principal, la fin de cage, avec pression fortes des activistes et annonces politiques. Les principaux opérateurs seront en 100% hors cage à l'horizon 2030.
  Inquiétudes sur les importations turques, qui s'additionnent aux importations ukrainiennes, vraie menace sur les prix européens ;

AG EUWEP

- Pologne : Rupture sur les œufs alternatifs, avec engagements de la GMS et perte importante du cheptel liée à l'IAHP, environ 15% de la production abattue ;
  Reconstitution du cheptel va prendre plusieurs mois, pas avant fin d'année ;
  Nombreux cas de Newcastle : décisions d'abattage dépendent des régions et des décisions des vétérinaires, dans certaines zones, pas d'abattage ; mais vaccination obligatoire maintenant.

- Allemagne : Grosse perte de capacité pour les abattoirs, perte d'environ 12 millions de poules par an, car abattoirs pas conformes aux réglementations sanitaires ;
  N'ont plus que 2 abattoirs, dont 1 en crise économique, les éleveurs ont de plus en plus recours à l'abattage en Pologne ;
  Problématique pour l'installation de nouveaux bâtiments Sol, trop grande taille, pression des ONG et contraintes de la réglementation environnementale ;
  Impacté aussi par Newcastle, avec 1er cas dès février, et 1,3 millions poules impactées ;
  Ont de plus en plus de demande en œufs blancs ;
  Cas aussi d'œufs ukrainiens vendus en GMS avec de mauvais étiquetage ;

AG EUWEP

- Espagne : Cheptel toujours impacté par la crise IAHP de cet automne, avec 2,7 millions de poules abattues ;
  En plus de l'IAHP, 1 foyer de Newcastle confirmé autour de Valence. Les poules sont vaccinées depuis longtemps, mais là, le génotype est différent et ne protège pas les poules ;
  Ont importé beaucoup d'œufs, 9 fois plus en 2025 qu'en 2024 ; sont les premiers importateurs d'œufs ukrainiens ;

- Pays Bas: Avaient avant quasiment que des œufs bruns, mais maintenant, majorité d'œufs blancs, liée à une meilleure productivité mais aussi des campagnes ONG sur des œufs bancs plus durables ;

- Monde :
  Gros investissements en Turquie, Pakistan, Inde…
  En Turquie, grosse usine de poudre pour marché européen n construction ;
  Grosses inquiétudes sur l'opérateur brésilien Ricardo, arrive partout, grosse pression aux Etats-Unis, et essaye d'arriver dans d'autres pays européens après l'Espagne.
  Est rentré sur marché espagnol il y 2 ans, rachète tout ce qu'il peut, a déjà près de 7 millions de poules et en vise 10 millions.

AG EUWEP

Focus Vaccination IAHP

- Italie : Essais prévus sur 1 lot en poulet et 1 lot en pondeuses ;
  Pour l'essai pondeuses, ferme de 50 000 poules, avec restriction sur les œufs : pas d'utilisation à l'export, et pas de transformation en ovoproduits.
  Problématique de l'export des produits agroalimentaires contenant des œufs/ovoproduits, gros sujet de discussion et de blocage ; pas de vaccination sans accords sur les exportations ;

- UK : Tests lancés sur des dindes, suite à une initiation commune du gouvernement et de la filière ;
  Tests lancés cet hiver, avec une combinaison de 3 vaccins autorisés au UK, injection avec booster ;
  Même protocole de surveillance que l'UE ;

- Lettonie : Des discussions avec les vétérinaires, mais pour l'instant, pas de suite, pas de besoin identifié car fermes trop petites et cout trop élevé.

- Pologne : Discussions lancées dans la filière, mais pas de décisions à date, et pas de position collective définie.

- Espagne : Discussions sur la vaccination lancées suite au pire épisode IAHP qu'ils ont eu cet hiver, mais rien de concret pour le moment.

AG EUWEP

Focus Vaccination IAHP

- Allemagne : Essais en laboratoires sur des oies, positifs car ont démontré une meilleure protection des oies vaccinées ;
  En parallèle, groupe de travail lancé pour étudier les conséquences économiques d'une vaccination au niveau national ;
  Cherchent un site pour lancer les essais sur une ferme pilote ; mais pas de calendrier prévu, car dépendra des résultats de l'étude sur les impacts économiques ;
  Filières Oies et Dindes favorables mais opposition de la filière Poulet à cause des impacts à l'export.

- Pays-Bas : Sur les derniers résultats de leurs essais en pondeuses, 4/5 des cas d'IAHP en pondeuses pourraient être évités grace à la vaccination.

- Danemark : le gouvernement a annoncé qu'ils voulaient lancer la vaccination sur les dindes à partir de septembre, notamment pour baisser le cout des compensations IAHP ;
  Pas de gouvernement en ce moment, discussions en pause ;
  Sujet très lié avec la problématique des exportations vers l'Allemagne ;

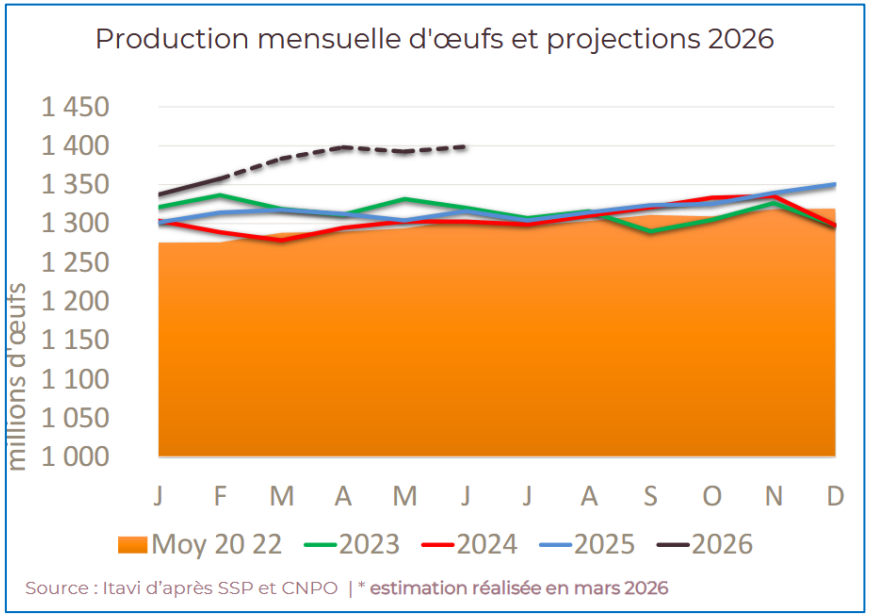
⇨ **Sujet de la vaccination IAHP qui remonte dans de nombreux pays, mais problématique partagée sur les blocages à l'export.**

Retour CA CNPO

CA CNPO

Conjoncture économique

- Mises en place des poulettes : hausse de **+1,9%** sur janv-avril 2026 vs 2025 ; après une hausse de +3,3 en 2025 vs 2024 ;
- Baisse des abattages sur T1 2026 et reprise en avril : **-10,3 %** sur janv-avril 2026 vs 2025 (en volume) ;
- **Hausse de la production** sur S1 2026 estimée à **+5%** (mais faussée par un changement des références pour les calculs, augmentation réelle autour de +2%/+3%, demande du SNIPO de corriger la courbe).



- Evolution des achats cumuls 6P 2026 vs 2025 :
  - Total œufs : **+4%**
  - Cage : +7%
  - Sol : +9%
  - Plein air : : +4%
  - LR : -3%
  - Bio : -3%

⇨ **Hausse des achats d'œufs Cage sur 2026, confirmée sur P6 (+22%)**

CA CNPO

Vaccination IAHP – Demande d'essai à titre expérimental

Sollicitation de M. Bruno Faure, vétérinaire sanitaire de M. Jean Carton (Flandroeufs)

Exposé de la situation :

- Trois contaminations successives en 4 ans (2021,2023,2025)
- Exploitation située dans une zone humide à l'aplomb d'un couloir de migration dans un périmètre où l'avifaune sauvage est très présente notamment durant la période hivernale et où la chasse de gibier d'eau est assidument pratiquée
- Conclusion de l'enquête épidémiologique 2026 : « L'établissement dispose d'un haut niveau de biosécurité qui a été renforcé au fil des années à la suite des foyers de 2021 et 2023. L'enquête n'a pas abouti au constat d'une faille de la biosécurité pouvant expliquer cette nouvelle introduction du virus IAHP. » → Confirmée par le vétérinaire sanitaire

Recommandations formulées par la préfecture du Nord à M. Carton :

- Filtration de l'air : hypothèse non réalisable tant techniquement qu'économiquement (une étude de coût a été réalisée)
- la vaccination (objet de la demande d'appui au CNPO pour une vaccination expérimentale à l'image de ce qui a été pratiqué aux Pays-Bas

CNPO
Interprofession des Œufs

⇨ **Validation de la demande par le CA du CNPO, sous conditions pour protéger l'export**

CA CNPO

Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires - OFPM

⇨ **Validation du CA du CNPO pour rejoindre l'OFPM à condition de travailler à une méthodologie spécifique à la filière oeufs.**

CA CNPO

30 ans du CNPO – 18 novembre 2026

Retour sur la dernière Commission communication

Le CNPO fête ses 30 ans en 2026 :

Un temps fort pour célébrer l'histoire de l'interprofession, l'évolution de la filière et se projeter vers l'avenir

Objectifs :

- Revenir sur la création de l'interprofession et sur les temps forts de son histoire
- Valoriser le travail collectif de l'interprofession et ses pratiques pionnières
- Revenir sur l'évolution de l'image de l'oeuf passé du produit de fond de placard à véritable «produit star de l'alimentation
- Valoriser les personnes qui ont oeuvré pour l'interprofession
- Se projeter dans l'avenir : présenter les enjeux actuels et les chantiers à venir

Pour cela, proposition d'un évènement en 4 temps, sur 2 jours :

- Conseil d'Administration du CNPO suivie d'une soirée festive
- Une demi-journée d'information, sous forme de tables rondes et de présentations avec une animatrice
- Un cocktail pour prolonger les échanges
- Des animations conviviales et festives

- **Mercredi 18 novembre** : Matinée d'information du CNPO dans un lieu parisien hors du temps et ludique, unique au monde
  - 10h00 : Accueil des invités
  - 10h30 : Ouverture de la matinée d'info par l'animatrice
  - 10h30-13h00 : introduction du Président, 4 tables rondes sur des thématiques et intervenants variés rythmées par
  - des pastilles vidéo «l'oeil dans le rétro», conclusion du Président
  - 13h00-16h00 : Un cocktail avec animations très originales et participatives

⇨ **Images d'archives sur l'histoire de la filière à remonter au CNPO ;**

⇨ **Possibilité de sponsoriser l'évènement.**

REP Emballages PRO

REP Emballages Pro

- Nouvelle REP des emballages professionnels :
  - concerne tous les emballages des produits consommés ou utilisés par les professionnels,

⇨ **Les emballages des ovoproduits seront concernés par cette nouvelle REP, qui englobera l'ancienne REP Restauration.**

- Démarrage de la REP au **1er juillet 2026** ;
- Agrément des trois structures candidates le vendredi 5 juin : Citeo PRO, Léko PRO et Twiice.



REP Emballages Pro

Articulation de la REP Pro et de la REP Emballages ménagers

- **Publication le 18 décembre 2025 de 2 arrêtés qui définissent le périmètre de la nouvelle REP ;**

- **Reprise des seuils** déjà prévus dans la REP Restauration précédente :
  - **Boite de 36 pièces** pour les œufs coquilles ;
  - **Emballage de 500g** pour les ovoproduits.

⇨ **En dessous de ces seuils, les emballages restent soumis à la REP Emballages ménagers ;**
⇨ **Au-dessus de ces seuils, les emballages seront soumis à la nouvelle REP Emballages professionnels.**

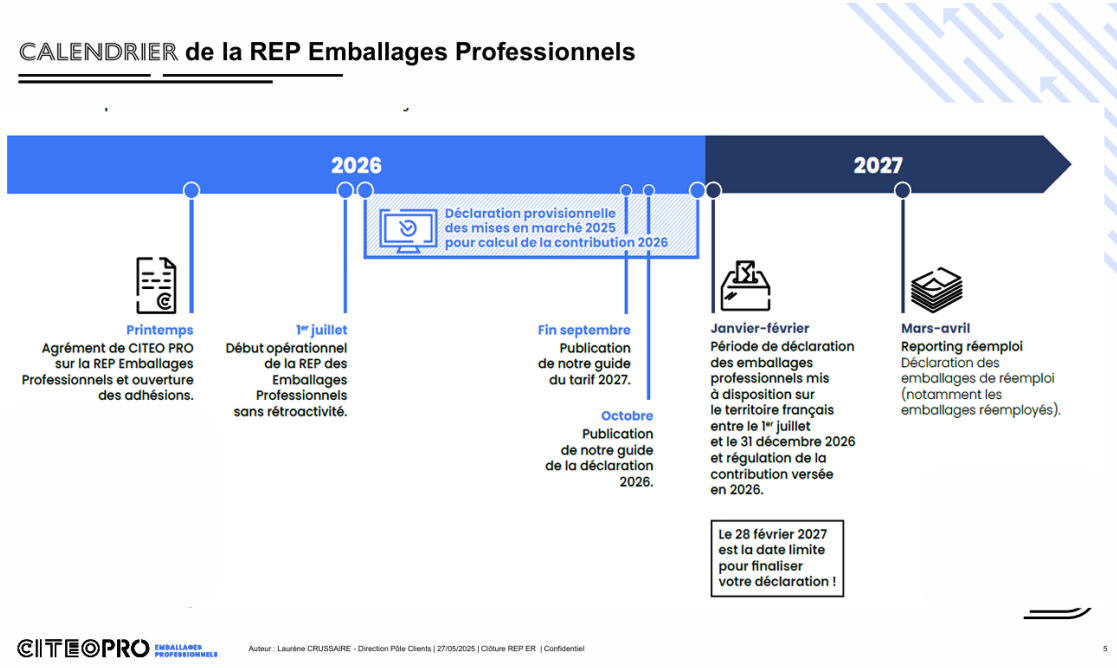
REP Emballages Pro

Concrètement, pour les entreprises :

1. **Prise de contact avec les éco-organismes** pour connaître les modalités d'accompagnement et les conditions tarifaires ;

2. Finalisation du **choix de l'éco-organisme** si pas encore fait ;

3. Pour les entreprises déjà engagées dans la REP Emballages de la Restauration (REP ER), anticipation de la transition contractuelle avant le 30 juin 2026, en prenant contact avec CITEO PRO (unique éco-organisme sur la REP ER).



REP Emballages Pro

Mais….



L'USINE NOUVELLE

Secteurs · Obsessions · Rendez-vous · Régions · Data

Accueil › Emballage › Emballages industriels et logistiques

REP : prenant acte du caractère acrobatique du calendrier, Mathieu Lefèvre ouvre la porte à un nouveau report pour les emballages professionnels

Pour accéder à tous nos contenus, **abonnez-vous à L'Usine Nouvelle - Edition Abonné**.

Dans un entretien accordé à La Tribune dimanche le 14 juin, largement consacré à l'épineuse consigne pour recyclage des bouteilles en plastique, le ministre délégué à la Transition écologique indique : « les travaux de la Commission européenne sur une foire aux questions ont semé le doute chez de nombreux opérateurs qui ne savent plus s'ils doivent ou non contribuer financièrement à cette filière pollueur-payeur ». Encore beaucoup de grain à moudre pour l'édition du 24 juin de Zero Impact Packaging (ZIP) dont Citeo Pro et Twiice sont partenaires !

Henri Saporta

Publié le 15 juin 2026 à 10h01

Réservé aux abonnés

Partager

Publicité

REP Emballages Pro

Cas particulier des MDD

- **Règlement européen PPWR** applicable au 12 aout 2026
- Dispositions spécifiques sur la définition du **fabricant/producteur d'emballages** ; avec impacts pour **le cas des MDD et marques propres :**

  ⇨ C'est le Distributeur qui est considéré comme fabricant et producteur de l'emballage ou du produit emballé.

  ⇨ En tant que producteur, ce sera donc **le Distributeur qui devra faire la déclaration auprès d'un éco-organisme** de ces produits emballés et **payer l'éco-contribution correspondante.**



- Attention, la **date d'application différente** selon le type de produit :
  - ⇨ Pour les produits emballés relevant de la REP Emballages Ménagers, cette évolution entrera en vigueur au 1er janvier 2027 ;
  - ⇨ Pour les produits emballés relevant de la REP PRO, cette évolution entrera en vigueur au 1er juillet 2026.

Nouvelle cotation

Nouvelle cotation

Réunion du GT Cotation le 5 juin

- Séparation de la cotation conditionnable en deux catégories de calibre : moyen (53-63 g) et gros (63-73 g) dès la semaine du 8 juin ;

- Début/courant octobre : **déclinaison de la nouvelle cotation sur le sol** + enquête ITAVI sur les coûts de conditionnement/transport/emballages en 2025

- 1er janvier 2027 : **arrêt de la publication en doublon** de la cotation code 3 et basculement vers la nouvelle cotation uniquement.

Hausse du SMIC et salaires minimas

Hausse du SMIC et salaires minimas

- Hausse de **+2,41%** du SMIC au 1er juin, à 1 867,02 € mensuel ;
- Demande des OS pour une ouverture des négociations sur les minimas de branche : réunion paritaire spécifique planifiée le 2 juillet ;
- Position de la commission patronale FEB/SNIPO et mandat maximum du CA de la FEB :
  - 2,41% OE, 1,9% TAM et 1,5% Cadre au 1er aout



SNIPO

Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Œuf

Merci à tous pour votre attention !